

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° AE3

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution des effectifs	+ 650	+ 500	+ 500	+ 650	+ 700	+ 3 000

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement modifie l'évolution des hausses de créations d'effectifs dans le temps. La loi de programmation militaire prévoit la création de 450 effectifs en 2019, de 300 en 2020 et 2021, puis de 450 en 2022 et de 1500 en 2023. Nous considérons qu'il faut mieux répartir ces créations d'effectif, et cela dès 2019.

En effet, entre 2007 et 2015, l'armée a perdu près de 8000 postes. Aujourd'hui, les besoins sont criants, notamment dans certains secteurs clés, tel que la cyberdéfense ou le renseignement. Alors que désormais la France considère que toute attaque informatique majeure peut constituer une agression armée au titre de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, il est urgent de disposer d'une force dissuasive.